



CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

CONDITIONS GÉNÉRALES

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Vous avez sollicité l'ASBL concernant le « Stage DPK Carnaval 2022 » qui est planifié **du lundi 28 février au vendredi 4 mars 2022 de 9h à 16h.**

Celui-ci se déroulera au COS1, Salle du DPK (Rue des Olympiades à 6000 Charleroi).

Le prix est de **100,00 €**.

INSCRIPTION

Celle-ci sera actée lors de la réception du paiement total sur le compte de l'ASBL **BE88 0689 1073 4441**

Avec comme communication : **Stage Carnaval + le nom et le prénom de l'enfant.**

Un versement par enfant.

Attention, les paiements en liquide seront refusés !

Modalité de remboursement :

Le remboursement d'une partie du stage est consenti en cas de blessure, et ce, sur présentation **d'un certificat médical.**

La journée commencée n'est pas remboursée !

Absence au stage par jour : remboursement de 15,00 €.

LA SANTÉ DU STAGIAIRE

Il a été demandé, dans le formulaire d'inscription, si votre enfant était sous traitement médical et/ou si celui-ci devait faire l'objet d'une attention particulière. Dans l'éventualité d'avoir répondu « oui », il est impératif de le signaler au coordinateur avant le début de la première journée, et ce, par mail → philippe.karbowiak@gmail.com

Les responsables légaux garantissent que le stagiaire est physiquement apte pour la pratique d'activités sportives. Nous attirons l'attention sur le fait que les participants ne doivent pas faire l'objet d'un dossier médical non clôturé (lié à une demande de remboursement en cours via une assurance) pour participer au stage !

Pour les participants affiliés à la fédération de basket-ball, l'ASBL considère que ceux-ci sont en ordre concernant les autorisations médicales réclamées par la fédération et donc aptes physiquement pour pratiquer un sport.

Pour les participants qui ne sont pas affiliés à la fédération de basket-ball, l'ASBL considère que les responsables légaux agissent en bon père de famille et que les enfants sont aptes à pratiquer des activités sportives.

INFRASTRUCTURE

Les enfants, les responsables légaux et/ou toute personne accompagnante sont tenus de prendre soin des installations, du matériel et des équipements mis à leur disposition par l'ASBL.

Toute dégradation du matériel, de la salle ou tout autre objet mis à disposition, sera sanctionnée par l'ASBL et le coût des éventuelles réparations sera entièrement à la charge du ou des responsables !

Les responsables légaux veilleront à s'assurer auprès de leur enfant que rien n'a été oublié dans la salle.

L'état de ces lieux sera tel qu'il aura été trouvé en arrivant.

Les chaussures pour les activités à l'intérieur des infrastructures doivent être **adéquates, propres et différentes de celles portées à l'extérieur** ! Les stagiaires changeront leur chaussure dans les gradins avant de pénétrer sur la nouvelle surface de jeux.

L'ASBL décline toute responsabilité en cas de dégradation.

TENUES VESTIMENTAIRES

Les enfants doivent se présenter en tenue pour pratiquer le basket-ball.
Prévoir une deuxième paire de chaussures au cas où ?

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de notre mission d'encadrement sportif, nous sommes amenés à photographier et filmer les participants pendant les activités sportives ou la vie quotidienne. Ces photos et ces films sont susceptibles d'être utilisés pour la promotion de nos activités. L'inscription à notre stage vaut l'accord d'être photographié et filmé.

Toutefois, tout participant peut refuser la publication des photos individuelles le concernant, en envoyant un mail spécifique au coordinateur (philippe.karbowiak@gmail.com) avec une demande d'accusé de réception.

ACCIDENT — BLESSURE — MÉDICAMENT

Tous les stagiaires sont couverts par une assurance « accident corporel ». Cette couverture de type « scolaire » est limitée. Par exemple il n'y a pas de prise en charge des vêtements ou objets déchirés, volés, perdus... Ni des dégâts aux lunettes.

Cependant, afin d'éviter tout litige, nous vous conseillons vivement la souscription d'une RC familiale.

Tout accident, quel qu'en soit la nature, dont serait victime un enfant dans le cadre des activités du stage doit être signalé dans les plus brefs délais au coordinateur.

Des médicaments ou soins ne pourront être donnés à l'enfant malade par les personnes qui encadreront les stagiaires QUE sur présentation soit d'un certificat du médecin précisant la posologie et la durée du traitement à administrer, soit d'un document signé par les parents exonérant l'ASBL de toute responsabilité inhérente à l'administration de ces médicaments.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant n'est pas admis aux stages.

Les responsables légaux donnent également l'autorisation aux responsables de prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence.

Quelles sont-elles ?

Le coordinateur :

- Appelle l'ambulance si la situation dépasse les compétences du staff ;
- Contacte les parents rapidement aux coordonnées renseignées dans le formulaire d'inscription ;
- Accompagne l'enfant si celui-ci doit être transporté par l'ambulance vers un hôpital ;
- Préviens les parents sur la destination et l'évolution médicale jusqu'à l'arrivée de ceux-ci.

PERTE D'OBJET — VOL

Les stagiaires sont seuls responsables de leurs effets personnels, ainsi nous permettons-nous d'insister pour que ceux-ci portent une marque distinctive et que les enfants ne soient pas munis d'objets ou de vêtements de valeur.

La détention d'un GSM, MP3 ou tout autre appareil électronique est fortement déconseillée, l'ASBL décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.

QUELQUES RÈGLES

- En aucun cas le stagiaire ne peut quitter le stage en dehors des heures planifiées sauf si les parents viennent le chercher et qu'ils signent le document ad hoc de l'ASBL.
- Les enfants ne peuvent être repris par de tierces personnes sans que les parents préviennent le coordinateur.

En cas d'urgence → 0498 23 01 20 (Philippe Karbowiak).

Pour les cas non prévus par le présent règlement et pour tout litige qui surviendrait, seul le Conseil d'Administration est habilité à prendre une décision !

ASBL organisatrice

ASBL DPK Specibasket, représentée par Monsieur Karbowski Dominique.

Numéro d'entreprise 0467.125.076.

Siège social : Rue Kwatta 17 - 7170 Bois D'Haine

Mobile : +32 478 48 80 89

Mail : d.karbowski@outlook.be

